

C'est un **flop** pour les cours de citoyenneté

7 % des élèves à Tournai, 4 % à Mouscron, à peine 2 % à Ath : les 2h de philo ont peu de succès

C'est le grand changement de la rentrée : à partir d'octobre, les élèves de l'enseignement primaire communal suivront tous une heure de citoyenneté. Ce nouveau cours vient remplacer une des deux heures du cours de religion ou morale. Mais les élèves, via leurs parents, pouvaient également demander une « dispense » c'est-à-dire suivre exclusivement le cours de citoyenneté à raison de deux heures par semaine. Un sacré casse-tête organisationnel pour les écoles et les instituteurs, même si les « deux heures » n'ont pas le succès escompté.

À Mouscron, les directeurs des écoles communales ont vécu une « réunion marathon » : « on a commencé jeudi à 8h pour terminer vendredi midi, c'était extrêmement complexe », confie Jean-Michel Soupart, chargé de l'instruction publique. Résultat des comptes : très peu d'élèves ont choisi d'être dispensés et de ne suivre exclusivement que le cours de citoyenneté. « 4 % ont fait ce choix, à peine 60 élèves sur les 1.400 que comptent nos implantations ». Un nombre maigre, certes, mais qui implique plusieurs contraintes : « Qu'ils soient dix ou un seul dans une école, le résultat est le même : on doit organiser la période. Pas question de rassembler tout le monde dans un même établissement pour ce cours, c'est interdit. Ensuite, les

cours de religion ou de morale peuvent s'organiser par groupe, en rassemblant par exemple les 3^{èmes} et 4^{èmes} primaires suivant la religion islamique. Par contre, le cours de citoyenneté doit impérativement se donner par niveau de classe ». Effectivement : un vrai casse-tête. Par ailleurs, l'enseignement officiel est tenu de répondre à tout choix. « Si on a, par exemple, un seul élève qui choisit la religion protestante, alors il aura son cours particulier. Ces profs-là voyagent beaucoup entre les écoles ». De leur côté, les professeurs de morale ou religion ont perdu 50 % de leurs cours avec cette réforme, mais devraient théoriquement récupérer les heures de citoyenneté. « Ils ont suivi des formations pour pouvoir donner le cours de citoyenneté, afin que cette réforme n'impacte pas leur charge horaire. Si des professeurs ne veulent donner qu'exclusivement des cours de religion, c'est leur choix, mais ils devront aller dans d'autres écoles, parfois plus loin », explique Jean-Michel Soupart.

À Tournai, les deux heures de citoyenneté n'ont pas rencontré davantage de succès qu'à Mouscron. « 7 % à peine des 1.700 élèves que compte notre enseignement

Les parents sont méfiants parce qu'on a trop parlé des cours de rien

communal », précise Philippe Robert, échevin de l'enseignement communal. « Il y a une méfiance de la part des parents plus particulièrement à l'égard des professeurs de religion qui peuvent dispenser le cours de citoyenneté après avoir reçu une formation sur la neutralité. Il peut y avoir un problème de nature éthique, même si je ne fais

pas de procès d'intention à l'égard des professeurs de religion ». C'est en tout cas un sacré casse-tête en termes d'organisation et d'effectifs : « 50 % des heures de cours de religion et de morale disparaissent. Il faut trouver une solution pour recaser les professeurs ».

Ath fait le même constat : « 20 à 22 élèves ont fait le choix des deux heures de cours de citoyenneté. C'est très, très peu par rapport aux 1.100 élèves de notre enseignement », fait remarquer Jean-Luc Faignart, échevin de tutelle. Comme son homologue de Tournai, il fait aussi état de la méfiance des parents : « C'est encore très difficile pour eux de s'y retrouver. Beaucoup n'ont pas encore compris la volonté du législateur. Théoriquement les mêmes valeurs universelles traversent les cours de religion et de morale, mais un parent, dont l'enfant a une heure de cours de religion catholique, peut très bien trouver étonnant que le cours de citoyenneté soit dispensé par le prof de religion islamique. Tout cela est difficile à jauger ». ●

B.V. ET D.FCT

Les 180.000 enfants de « l'officiel »

Tous les enfants sont concernés ? Les 180.000 qui fréquentent le niveau primaire de l'enseignement officiel. C'est-à-dire que ce n'est pas le cas des enfants qui sont scolarisés dans l'enseignement libre (principalement les écoles catholiques). Qui décide ce que l'enfant suit en deuxième heure ? Le choix devait être formulé par les parents, au plus tard le 15 septembre, parmi les possibilités suivantes : une des cinq religions reconnues, la morale ou la dispense. Si la dispense est choisie, l'enfant suit donc 2 heures d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC), mais c'est plutôt rare chez nous. ●

Comines-Warneton**Aucun enfant n'a choisi la dispense**

Du côté des écoles communales de Comines et de Warneton, aucun élève n'a fait le choix de la dispense et des deux heures de citoyenneté, mais la situation reste toutefois complexe : « C'est très mouvementé, le souci est que les infos reçues du ministère changent tous les jours! », déplore Sandrine Chatelain, la directrice des deux implantations. Elle se soucie surtout de savoir comment ré-offrir suffisamment d'heures à ses professeurs concernés. « Je suis censée tout faire pour réaffecter les enseignants qui ont perdu des heures. On essaye de jongler avec les deux écoles puisqu'un même professeur ne peut pas donner les cours de philosophie et les cours de citoyenneté aux mêmes élèves. Donc s'ils donnent citoyenneté à Comines, ils donneront religion à Warneton et inversement ». ●

B.V

Estaimpuis**Un seul élève a choisi les 2h de citoyenneté**

À Estaimpuis, un seul élève a fait le choix de suivre deux heures de citoyenneté, sur les cinq implantations primaires communales que compte l'entité. Un choix marginal mais qui n'enlève rien à la difficulté d'organisation des cours, puisque comme ailleurs les cours de citoyenneté seront dispensés à raison d'une heure par semaine au moins à l'ensemble des élèves.

« La situation est hyper complexe d'un point de vue horaire », soutient le bourgmestre, Daniel Sennesael.

« Tous les autres élèves suivront une heure de citoyenneté, c'est une obligation, et un autre cours au choix : morale, religion catholique, islamique, etc. Des périodes distinctes mais que l'on doit faire correspondre entre elles. C'est un casse-tête chinois à organiser ». ●

B.V

Belœil**Aucun élève n'a choisi les deux heures de philo**

Dans l'entité de Belœil, aucun élève de l'enseignement primaire communal n'a fait le choix des deux heures de citoyenneté. Aucun. « Les fameux « cours de rien » dont on a parlé abondamment l'année dernière ont probablement semé la confusion dans la tête des parents », estime le directeur Luc Van der Stichelen. « Ils préfèrent voir comment cela va se passer avec une heure de cours de citoyenneté avant de passer à deux éventuellement. On y verra plus clair avec l'intention des parents l'année prochaine ».

Même la seule heure cours de citoyenneté est un véritable casse-tête en termes d'organisation : « on étudie la possibilité de faire deux heures de citoyenneté d'affiliée une semaine et deux heures de religion ou de morale la semaine suivante. Ce serait plus simple pour faire venir les professeurs ». ●

D.FCT

Leuze et Péruwelz**« Un tel flou que nous sommes dans la gadoue »**

« Nous n'atteignons même pas les 2% ». L'enseignement communal de Leuze-en-Hainaut ne déroge pas à la règle, nous confirme l'échevine Béatrice Fontaine : les cours de philo et de citoyenneté n'attirent pas les enfants. Même son de cloche à Péruwelz : 23 élèves sur les 812 que compte l'enseignement communal ont choisi les deux heures de philo et citoyenneté. « C'est tellement flou qu'on nage dans la gadoue », regrette l'échevin William Brulard ; Son chef de cabinet s'arrache les cheveux pour confectionner les horaires : « nous avons pris deux jours pour les faire, mais comme nous n'avons pas reçu toutes les circulaires, il se pourrait bien qu'on devra tout revoir la semaine prochaine. En près de 30 ans de carrière, je n'ai jamais vu cela ». ●

D.FCT